



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 32673

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. S'il est indispensable que les actes à caractère raciste et antisémite soient systématiquement punis, il est aussi nécessaire de faire de la prévention en direction des jeunes. Il est en effet particulièrement insupportable de constater que ces actes, parfois violents, puissent être commis en milieu scolaire. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin d'éduquer nos jeunes à la tradition républicaine de tolérance.

Texte de la réponse

Conscient et inquiet des dérives amenées par la montée des communautarismes et par les manifestations de racisme et d'antisémitisme qui perturbent la vie d'un certain nombre d'établissements d'enseignement, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de mettre en oeuvre un ensemble de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre une éventuelle montée d'affrontements communautaires. Des instructions prônant la vigilance et la fermeté ont été données aux rectrices et aux recteurs afin que soient renforcées les sanctions relatives aux actes racistes et antisémites - depuis les sanctions disciplinaires qui devront être immédiatement prises jusqu'au dépôt de plainte en justice lorsque la gravité des faits le justifie. Une cellule nationale de conseil et de suivi des incidents à caractère raciste et antisémite a été mise en place au sein du ministère de l'éducation nationale, pour à la fois prévenir ces incidents mais aussi pour donner aux professeurs et aux cadres de notre système éducatif toutes les indications susceptibles de les aider à résoudre concrètement les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Elle est chargée de suivre régulièrement l'évolution de la situation en s'appuyant sur les cellules académiques. Celles-ci sont placées auprès des recteurs et composées de correspondants chargés de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, coordonnent les actions de prévention, veillent au signalement des faits et à l'accompagnement des victimes en liaison avec les chefs d'établissements et les enseignants. Des observatoires élargis (police, justice, préfecture) mettent en cohérence l'action des principaux services de l'État. Une collaboration dans les académies les plus exposées avec les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme complète ce partenariat. Par ailleurs, une rubrique intitulée « Valeurs républicaines » qui a été créée sur le site Eduscol du ministère, propose un espace d'information et de dialogue avec notamment les textes de référence et les actions d'éducation à la citoyenneté possibles. Elle propose une première sélection d'écrits sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de justice, à lire, à dire et à étudier en classe. Elle ouvre aussi un espace de parole aux enseignants à travers la création d'une boîte à lettres électronique permettant de recueillir leurs questions, leurs témoignages et leurs propositions de textes susceptibles d'enrichir l'éventail des actions pédagogiques qu'il est possible d'entreprendre auprès des élèves. La circulaire interministérielle (Education nationale - Intérieur - Justice) n° 2004-163 du 13-9-2004 parue au BOEN n° 37 du 14-10-2004, visant à prévenir, signaler les actes racistes et antisémites en milieu scolaire et sanctionner les infractions, précise les objectifs à poursuivre et les dispositifs de coordination à mettre en oeuvre pour améliorer la prévention, le signalement et la sanction des actes antisémites et racistes. Elle améliore la réactivité face à ces actes dans les établissements scolaires et leurs

abords. S'agissant des actions de prévention, des actions éducatives seront développées à l'école ou dans l'établissement. Des formations pourront être proposées dans le cadre de plans de formation des trois ministères. Elles doivent avoir pour objectif la compréhension des enjeux par les professionnels concernés mais aussi la connaissance des dispositifs de prévention, des procédures de signalement, d'accompagnement et de suivi des actes. Les correspondants académiques dans les rectorats assurent le lien avec les référents des services préfectoraux, des parquets généraux, de la police, la gendarmerie, contribuant ainsi à la mise en cohérence des dispositifs. Pour sensibiliser les élèves au travail de mémoire et aux valeurs de la République, un Guide républicain a été diffusé dans tous les établissements scolaires à 250 000 exemplaires et l'ensemble des lycées de France ont reçu un exemplaire du DVD du film de Claude Lanzmann, Shoah. L'ensemble de ces mesures visent à rappeler les règles et les comportements de vie commune et à réaffirmer la nécessaire fermeté de tous pour que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme soit un combat permanent et une responsabilité partagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32673

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 605

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10464